

FRANÇOIS INTERDIT LA VENTE DE CIGARETTES AU VATICAN



François a de nouveau montré sa poigne de fer « papal » : dans une impulsion intrépide contre les “puissances des ténèbres”, l’anti-Pape a maintenant interdit la vente de cigarettes dans chaque centimètre carré de l’État de la Cité du Vatican, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans un communiqué publié ce 9 novembre par le bureau de presse de l’Impie-Siège, le porte-parole Greg Burke a expliqué que « le **Saint-Siège ne peut pas contribuer à une activité qui porte atteinte à la santé** », selon un [compte rendu publié par CRUX](#).



Lenny Belardo (interprété par Jude Law) apprécie une cigarette en contemplant la vie... en pape Pie XIII dans « Le Jeune Pape »⁽¹⁾ de Home Box Office qui a été diffusée en Italie en 2016. Les futurs “papes” Conciliaires devront aller chercher leurs cigarettes ailleurs... maintenant que papeFrançois leur interdit la vente au Vatican. (Crédit photo : HBO.)

¹ *The Young Pope* (littéralement : « le jeune pape ») est une mini-série en co-production italienne, française et espagnole, composée de dix épisodes, créée par Paolo Sorrentino et avec Jude Law et Diane Keaton.

La série a été présentée en avant-première à la *Mostra* de Venise le 3 septembre 2016. Elle est diffusée sur *Sky Atlantic* à partir du 21 octobre 2016 en Italie et Allemagne, du 24 octobre 2016 sur *Canal+* en France, du 27 octobre 2016 au Royaume-Uni, et du 15 janvier 2017 sur *HBO (Home Box Office)* aux États-Unis.

Une ‘saison 2’ est en cours de développement par la société Wildside et le tournage devrait débuter à l’été 2018 pour une diffusion probable courant 2019.

La chaîne américaine *Rome Reports* a publié un bref résumé vidéo (en anglais) :



Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=isyMEuQHExc&feature=youtu.be>

Soulignons que, curieusement, ce qui est interdit au Vatican à partir de 2018 n'est pas la vente de tous les produits du tabac, mais seulement celle des *cigarettes* : « **La vente de gros cigares va continuer** », a ajouté le porte-parole Burke qui fournit une justification Clintonesque : « **puisque la fumée n'est pas inhalée** ».

Bien reçu ! avez-vous compris ? Peut-être qu'en passant de la cigarette aux cigares... les citoyens de la Cité du Vatican peuvent montrer qu'ils sont maintenant prêts à « *faire un premier pas vers une moralisation, une première prise de responsabilité, sur le chemin de la conscience que tout n'est pas permis et que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut* », comme pourrait le dire le pseudo « pape » Benoît XVI.

Pour être clair : Il n'est peut-être pas mauvais (??) d'interdire les ventes de tabac au Vatican. Le Pape — un *vrai* Pape — a certainement l'autorité et le droit de le faire s'il le juge prudent. Ce n'est pas le problème. Le problème est qu'une fois de plus François^o s'inquiète de tout *sauf* de ce dont il devrait s'inquiéter, étant donné sa prétention à être « le pape de l'Église catholique »...

Lorsque, au début des années 1950, lors de la procédure de canonisation du pape Pie X (décédé en 1914), le *advocatus diaboli* (avocat du diable) protesta contre la sainteté de Giuseppe Sarto au motif qu'il avait fumé, les cardinaux auraient ri fortement (certains d'entre eux très probablement avec des cigarettes à la main).

Demandons-nous : où est cette «miséricorde» tant vantée pour ceux qui sont dépendants du tabagisme ? Qu'en est-il des circonstances concrètes de leur situation ? Et si ceux-ci ne leur permettaient pas d'agir différemment ? Qu'en est-il de la complexité de leurs limites ? Et s'ils ne comprennent pas les valeurs inhérentes à la règle ? Et maintenant, ils sont catégorisés ou entrent dans des classifications trop rigides ne laissant aucune place à un discernement personnel et pastoral approprié !

Hélas, les mots à la mode habituels de *discernement*, *d'accompagnement*, *d'intégration* et tout le reste ne sont apparemment pas applicables au tabagisme... seulement à la pratique de graves maux moraux tels que l'adultère, qui ne menace pas le corps mais provoque la mort immédiate, la grâce sanctifiante dans l'âme, non pour *une* mais pour *deux* personnes. Il semble que nous attendrons une exhortation intitulée *Fumandi Laetitia* pour les milliards d'années pour venir... une éternité...

Ceci-dit en passant, on ne sait pas encore si « *la fumée de Satan* » (paroles de l'anti-Pape Paul VI en 1972) a été bannie du Vatican... — mais à en juger par des indicateurs externes, *l'inhalation* semble *obligatoire* à ce stade.

Dénoncer la secte Moderniste de Vatican II

NOVUS ORDO WATCH



« Vous les reconnaîtrez à leurs fruits » (Mt 7:16)

D'après le : *Novus Ordo Watch* : <https://novusordowatch.org/2017/11/francis-outlaws-sale-cigarettes-vatican/>

